

le boys de la meson de ville à ma meson (1), xv d. — Item po^r avoir de fil po^r etacher le boys xx d. — A este ordonné luy payer po^r le plus hault des parties cy dessus escriptes, soixante six sols. Aujourd'hui dernier d'avril mil ve

(Signé) Noyeure.

« Jay receu de monss. le tresorier Jacques de Bailleux, po^r les mains de Guillaume son clerc, la somme de xx l. t., laquelle metoit deue po^r l'entree de la reyne; de la quelle somme le tiens quite; tesmoing mon signet manuel (2) sy mys. xxvii^e jo^r de mars mil iiij^c xiii^{xx} xix. (Signé) Rocheffort.

« Autre marché fait avec Pierre Barsuraulbe, teinturier des toilles, a couvrir la grant rue depuis la porte de Bourneuf, jusques a Porte-froc (3) de cinq toilles cosues ensemble pour largeur, et es troys dicelles lon imprimera armynes, et celles des deux costez demourent blanches, sans aucune impression. Et sera tenu ledit Pierre Barsuraulbe les faire couldre, tendre, destendre, en temps deu, à ses despens pour servir a lad. entrée. Lesquelles toilles seront semblables à celle quil a monstré et exhibé a mess^{rs} les conseillers; le tout pour le pris et somme de quatre vings dix liures tourn. ; duquel pris il a ja receu, par les mains de monst^r le tresorier et receveur général de la ville, la somme de vingt-cinq livres tournois. Et seront, demoureront lesd. tailles à la charge dud. Barsuraulbe, tant devant et après lad. entrée, sans ce que lesd. conseillez luy soient en rien tenuz, sinon a payer lad. somme, laquelle, par leur commandement, led. tresorier luy a respondu et promis payer après le fournissement et accomplissement dud. tendaige. Fait en hostel com-

(1) Maison.

(2) Ma signature.

(3) La rue Portefroc existait encore sous ce nom il y a peu de temps; elle allait de la rue Saint-Jean au quai de la Saône, longeant le Palais-de-Justice.